



Strasbourg, 2 octobre 2009
[PC-OC Mod/docs 2009/P C-OC Mod (2009) 3F]

PC-OC Mod (2009) 03

COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS
(CDPC)

COMITÉ D'EXPERTS
SUR LE FONCTIONNEMENT DES CONVENTIONS EUROPÉENNES
SUR LA COOPERATION DANS LE DOMAINE PÉNAL
PC-OC

**Liste des décisions prises lors de la 8e réunion du Groupe restreint d'experts
sur la coopération internationale (PC-OC Mod) élargi à tous les membres du PC-OC
30 septembre – 2 octobre 2009**

Le PC-OC Mod a décidé :

1. Elaboration de textes normatifs concernant la Convention européenne d'extradition

a) Règle de la spécialité

- d'examiner la version révisée d'un projet de texte portant modification de l'article 14 de la Convention européenne d'extradition (PC-OC (2009) 03 rev 2), ainsi que les observations écrites adressées par sept délégations au sujet de ce texte ;
- après avoir convenu d'un nouveau texte traitant de la règle de la spécialité, de charger le Secrétariat d'établir un document à la lumière des débats du Groupe et de soumettre ce nouveau projet à la plénière du PC-OC ;
- de charger le Secrétariat de rédiger un rapport explicatif préliminaire pour les dispositions qui figurent dans le projet et de soumettre ce rapport explicatif à la plénière pour examen ;
- d'inviter le PC-OC à examiner le nouveau projet de texte et son rapport explicatif lors de sa prochaine réunion plénière ;

b) Prescription

- d'examiner les trois options prévues par la version révisée du projet de texte portant modification de l'article 14 de la Convention européenne d'extradition (PC-OC (2009) 06 rev 2) à la lumière des observations écrites adressées par sept délégations au sujet de ce texte ;
- de convenir d'un nouveau projet unique de texte et de charger le Secrétariat de le mettre à la disposition de la plénière du PC-OC avec les dernières questions soulevées par les délégations ;
- d'inviter le PC-OC à examiner ce texte lors de sa prochaine réunion plénière ;

c) Voies et moyens de communication

- d'examiner la proposition révisée de M. Vladimir Zimin (Fédération de Russie) sur les voies et moyens de communication (PC-OC (2009) 10) ;
- d'examiner également une proposition d'ordre général, fondée sur l'article 8 du projet de troisième protocole additionnel à la Convention européenne d'extradition, qui porte sur les moyens de communication par rapport à plusieurs dispositions de la Convention, dont les articles 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19 et 21 ;
- de charger le Secrétariat de consulter le Bureau des Traités au sujet des options rédactionnelles en ce qui concerne la modernisation des voies et moyens de communication et d'établir une version révisée du projet de texte à partir des débats du Groupe ;
- d'inviter le PC-OC à examiner ce texte lors de sa prochaine réunion plénière ;

2. Questions diverses

- de procéder à un échange de vues sur les questions que le PC-OC sera amené à traiter à l'avenir, à la lumière des décisions adoptées par le Bureau du CDPC le 15 septembre 2009 et les discussions prévues pour la prochaine réunion plénière du CDPC (12-16 octobre 2009);
- de charger le Secrétariat de mettre à la disposition de la plénière du PC-OC des documents et des informations pertinents afin de préparer des discussions sur le thème de la compétence.

* * * * *